



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 26 avril 2006 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Sont absents monsieur le maire Marc Bureau et monsieur le conseiller Richard Côté.

CE-2006-572

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 15 - 30 314,66 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 15 - 171 615,77 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 14 - 2 198,90 \$ AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES DE PERSONNEL TEMPORAIRE NUMÉRO 12 - 413 589,03 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 15, la liste des réquisitions numéro 14 ainsi que la liste des embauches de personnel temporaire numéro 12 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	30 314,66 \$	10 au 14 avril 2006
Liste PD numéro 15	Pièces de comptes à payer	171 615,77 \$	10 au 14 avril 2006
Liste des réquisitions numéro 14	Pièces de comptes à payer	2 198,90 \$	10 au 14 avril 2006
Liste des embauches numéro 12	Embauche de personnel temporaire	413 589,03 \$	3 au 7 avril 2006

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-573

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-14 - 329 129,85 \$ - PÉRIODE DU 6 AU 12 AVRIL 2006

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-14 d'un montant total de 329 129,85 \$ pour la période du 6 au 12 avril 2006.

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-574*

SUBVENTION DE 5 000 \$ À VÉLO-SERVICES INC. POUR LA VÉLO-PATROUILLE DES SECTEURS D'AYLMER, DE GATINEAU ET DE HULL ET UNE SUBVENTION DE 8 200 \$ POUR LE CLUB OPTIMISTE DE BUCKINGHAM INC. DU SECTEUR DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Vélo-Services inc. offre un service de patrouille à vélo des sentiers récréatifs dans les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull;

CONSIDÉRANT QUE le Club optimiste de Buckingham inc. parraine la Patrouille à vélo dans le secteur de Buckingham depuis 2000;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire s'associer à Vélo-Services inc. et au Club optimiste de Buckingham inc. et les soutenir dans la réalisation de leur projet respectif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de verser une subvention de 5 000 \$ à l'organisme Vélo-Services inc. dans le cadre de la vélo patrouille des sentiers récréatifs pour les secteurs d'Aylmer, de Gatineau et de Hull et de verser une subvention de 8 200 \$ au Club optimiste de Buckingham inc. dans le cadre de la Patrouille à vélo pour la saison 2006.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les protocoles d'entente avec les organismes impliqués.

Le trésorier est autorisé à émettre les chèques suivants à la signature des protocoles d'entente :

- 5 000 \$ à l'ordre de Vélo-Services inc. à l'attention de madame Liza-Marie Charbonneau, C.P. 79041, CSP Galeries de Hull, Gatineau, Québec, J8Y 6V2;
- 8 200 \$ à l'ordre du Club optimiste de Buckingham inc., C.P. 2915, succursale Buckingham, Gatineau, Québec, J8L 2X2 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71131-972	13 200 \$	Activités de vélos subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-575

SOUSSION 2006 SI 088 - CARLE FORD INC. - ACHAT D'UN VÉHICULE UTILITAIRE HYBRIDE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 40 251,85 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport hybride, pour un montant de 40 251,85 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 20 mars 2006, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60006-001-51255	37 802,27 \$	Véhicules et équipements auto informatique
04-13493	2 449,58 \$	TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-60006-007	11 830,45 \$		Véhicules et équipements // limiteur de portée
11-60006-001		11 830,45 \$	Véhicules et équipements // auto informatique

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-576

SOUSSION 2006 SI 080 - LALLIER AUTO HULL INC. - ACHAT DE DEUX AUTOMOBILES COMPACTES HYBRIDES - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - 60 254,79 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Lallier Auto Hull inc., 981, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1W8, pour la fourniture de deux automobiles compactes hybrides, pour un montant de 60 254,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 27 mars 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60006-003-51256	28 293,95 \$	Véhicules et équipements auto urbanisme
11-60006-002-51257	28 293,96 \$	Véhicules et équipements auto génie
04-13493	3 666,88 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-60006-005	4 587,92 \$		Véhicules et équipements // tondeuse fléaux
11-60006-003		2 293,96 \$	Véhicules et équipements // auto urbanisme
11-60006-002		2 293,96 \$	Véhicules et équipements // auto génie

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-577

SOUSSION 2006 SI 070 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT D'ÉGOUT SUR LES RUES DUQUETTE ET RYAN - SERVICE D'INGÉNIERIE - 44 859,75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecslult inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis incluant la surveillance avec résidence et la préparation d'une étude de caractérisation environnementale – Phase 1, pour le projet de « Remplacement d'égout sur les rues Duquette et Ryan » au montant total de 44 859,75 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

De plus, ce comité autorise la firme Tecslult inc. :

- à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
- à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-002-51258	42 129,75 \$	Honoraires professionnels - génie H.P. égout
04-13493	2 730,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-578

SOUSSION 2006 SI 071 - CIMA+ - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - REMPLACEMENT D'AQUEDUC SUR LA RUE JEAN-RENÉ-MONETTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 39 683,63 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Cima+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis incluant la surveillance avec résidence et la préparation d'une étude de caractérisation environnementale – Phase 1, pour le projet de « Remplacement d'aqueduc sur la rue Jean-René-Monette » au montant total de 39 683,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 13 mars 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2005-968.

De plus, ce comité autorise la firme Cima+ :

- à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;

- à présenter aux autorités concernées, une fois les travaux complétés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec les autorisations accordées.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-60003-001-51259	37 268,63 \$	Honoraires professionnels - génie H.P. aqueduc
04-13493	2 415,00 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-579*

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS SF-2003-01 - AJOUT D'UN MEMBRE POTENTIEL POUR LES COMITÉS DE SÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les cités et villes* et le Règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de certains services professionnels prévoient l'utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération des offres et la formation de comités de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2005-968 adoptée le 7 décembre 2005, a approuvé la dernière révision de la politique d'attribution des contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle révision est nécessaire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'ajouter à l'annexe A de la politique d'attribution des contrats de services professionnels, pour le Service de l'environnement, le nom de monsieur André T. Gauthier, coordonnateur de projets-usines et procédés au Service de l'environnement à titre de membre potentiel pour les comités de sélection.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-580

NOMINATION DE MONSIEUR ANDRÉ T. GAUTHIER, COORDONNATEUR DE PROJETS-USINES ET PROCÉDÉS DU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT COMME MEMBRE D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme monsieur André T. Gauthier comme membre du comité de sélection pour la soumission suivante :

2006 SP 015 – Services professionnels – Modernisation de l'usine de traitement d'eau potable – Secteur d'Aylmer

Adoptée

CE-2006-581

NOMINATION DE MONSIEUR ANDRÉ LANGELIER COMME MEMBRE DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LA SOUMISSION 2006 SI 018 - PLAN GLOBAL DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-289 adoptée le 4 avril 2006, nommait monsieur André Langelier au poste de directeur exécutif à la direction générale;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-297 adoptée le 8 mars 2006, acceptait les documents d'appel d'offres pour un mandat de services professionnels pour l'élaboration d'un plan global de sécurité dans les édifices municipaux et y nomma les membres du comité de sélection afin d'évaluer les offres de services;

CONSIDÉRANT QU'il a lieu d'ajouter le nom de monsieur André Langelier à titre de membre pour le comité de sélection pour l'appel d'offres 2006 SI 018 – Plan global de sécurité, compte tenu des changements apportés à la responsabilité du dossier des activités reliés à la sécurité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité nomme monsieur André Langelier comme membre additionnel du comité de sélection pour la soumission 2006 SI 018 – Plan global de sécurité.

Adoptée

CE-2006-582*

ACQUISITION - LOTS NUMÉROS 2 634 648 ET 1 091 144 PARTIE - 70, RUE DU GRÈS - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau possède tous les lots voisins des lots numéros 2 634 648 et 1 091 144 partie;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des lots complète l'assemblage des terrains de la zone I-11-051 du Technoparc de Gatineau et permet la mise en valeur d'approximativement 50 000 m² de terrain à des fins commerciales liées à la haute technologie;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de développement économique – CLD Gatineau, par sa résolution numéro DE-CE-06-09, en recommande l'acquisition;

CONSIDÉRANT QUE les héritiers de monsieur Georges Jr. Murtagh et de madame Frances Murphy ont offert de vendre l'immeuble à la valeur établie par la Société de recherche et d'évaluation immobilière de l'Outaouais inc., en date du 16 février 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'acquérir les lots numéros 2 634 648 et 1 091 144 partie incluant le bâtiment résidentiel s'y trouvant au prix de 295 000 \$.

M^c Pierre Lafortune est mandaté pour préparer les documents aux fins de la présente.

Le trésorier est autorisé à puiser à même la réserve « acquisition de propriété » la somme de 296 080 \$ afin de procéder à l'acquisition de cet immeuble et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même un fonds des dépenses en immobilisations :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	295 000,00 \$	Acquisition du 70, rue du Grès
Futur FDI	1 080,25 \$	Honoraires professionnels
04-13493	70,00 \$	TPS à recevoir ristourne
TOTAL	296 150,25 \$	

Le Service de la gestion des édifices et de l'électricité est autorisé à vérifier l'état des lieux et à signifier toute anomalie majeure ou contamination, le cas échéant, dans un délai de 90 jours suivant la présente acceptation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-583

FERMETURE DE LA RUE MAIN - COURSE DE BOÎTES À SAVON - 12 AOÛT 2006 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QUE l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau (AGAP) travaille conjointement avec la Ville de Gatineau afin de dynamiser le district du Lac-Beauchamp et que la course de boîtes à savon a été ciblée comme moyen;

CONSIDÉRANT QUE le 12 août 2006, l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau présentera la 3^e édition de la course de boîtes à savon;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se déroulait entre les années 1964 et 1970 dans le même secteur;

CONSIDÉRANT QUE les résidants de la rue Main seront avisés de la tenue de l'événement par un avis écrit;

CONSIDÉRANT QUE les Services de police, d'ingénierie et des loisirs, des sports et de la vie communautaire ont approuvé la fermeture des rues suivantes de 6 h à 19 h le 12 août 2006 pour la course de boîtes à savon :

Rue Main au nord du boulevard Saint-René et au sud de la rue Hillcrest;
Aux intersections : Main / Larente
Main / Magnus Est et Ouest

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture de rue rendra sécuritaire l'activité mentionnée pour les participants et les spectateurs et n'occasionnera pas de détours majeurs pour les automobilistes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la fermeture de la rue Main et la réorientation temporaire des voitures dans le cadre de l'événement de la course de boîtes à savon organisé par l'Association des gens d'affaires et professionnels du Vieux-Gatineau, et ce, selon les conditions suivantes:

- installer et retirer toute la signalisation requise, le tout tel qu'illustré au plan numéro C-05-166 lequel fait partie intégrante de la présente;

- assurer un nombre suffisant d'adultes portant une veste de circulation orange pour diriger et contrôler la circulation;
- assurer un accès pour les véhicules d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et s'engager à détenir une police d'assurance responsabilité civile pour un montant minimum de 2 000 000 \$ qui identifie la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle et à fournir au Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire au Centre de services de Gatineau, avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance confirmant la souscription de l'assurance exigée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	995 \$	Fêtes et festivals - services techniques temp./bleus
71526-515	1 086 \$	Fêtes et festivals - services techniques loc./mach. & véhicules

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-584

SUBVENTION DE 400 \$ - ASSOCIATION DU QUARTIER BELLEVUE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de l'Association du quartier Bellevue à l'attention de madame Mireille Joubarne, 241, rue Hilltop, Gatineau, Québec, J8P 2L6, à titre de subvention pour le nettoyage des fossés du secteur de la Zone blanche par les citoyens.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	400 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-585

SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION LES COEURS JOYEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association Les Coeurs Joyeux à l'attention de monsieur Denis Brazeau, président, 20, rue Claire, appartement 408, Gatineau, Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-586 **SUBVENTION DE 200 \$ - SCOUTS ST-MATTHIEU - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre des Scouts St-Matthieu à l'attention de madame Diane Richard, présidente, 115, boulevard Sacré-Cœur, bureau 210, Gatineau, Québec, J8X 1C5, à titre de subvention pour l'organisation de leurs activités annuelles.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	200 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-587 **SUBVENTION DE 110 \$ - AXENÉO7 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE LIMBOUR - PATRICE MARTIN ET SIMON RACINE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 110 \$ à l'ordre de Axénéo7 à l'attention de madame Mélanie Boulanger, 80, rue Hanson, Gatineau, Québec, J8Y 3M5, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions
11405-972	60 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 21 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-588

SUBVENTION DE 450 \$ - FONDATION AVENIR JEUNESSE DU QUÉBEC - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 450 \$ à l'ordre de la Fondation Avenir Jeunesse du Québec à l'attention de madame Manon Loyer, 6639, 15^e avenue, Montréal, Québec, H1X 2V4, à titre de subvention pour une activité qui aura lieu le 2 mai 2006 au profit de l'organisme Ado-jeune de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11410-972	75 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11411-972	75 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond-Vanier subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	75 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions
11408-972	75 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-589

SUBVENTION DE 500 \$ - CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise une dépense de 500 \$ pour l'achat de cadeaux et de livres devant être remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 1^{er} au 26 mai 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72250-694	500 \$	Animation et lettres articles promotionnels

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11415-972	500 \$		Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche // subventions
72250-694		500 \$	Animation et lettres // articles promotionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2006

Adoptée

CE-2006-590

PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE PHILION À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR LA MAISON RÉALITÉ - 5 MAI 2006 - 85 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Pierre Philion à participer à une activité le 5 mai 2006 au profit de la Maison Réalité.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 85 \$ à l'ordre de la Maison Réalité à l'attention de madame Lise Boudreault, présidente du conseil d'administration, 223, rue Saint-Rédempteur, Gatineau, Québec, J8X 4H1 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	85 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-591

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME JOSIANE COSSETTE À TITRE DE CHARGÉ DE PROGRAMME - ACCESSIBILITÉ, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée au salaire de cette employée atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'engagement temporaire de madame Josiane Cossette à titre de chargé de programme - accessibilité :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Josiane Cossette à titre de chargé de programme - accessibilité pour la période du 3 avril au 3 octobre 2006.

Le salaire versé à l'employée sera celui de la classe X, 3^e échelon de la convention collective des employés cols blancs (35 heures) de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-59110-132 – Temporaires – Syndiqués – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-592

PROLONGATION DE L'ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE TECHNICIENS AU SERVICE D'INGÉNIERIE, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE des employés sont affectés temporairement au Service d'ingénierie, Module des travaux publics et de l'environnement à titre de techniciens, technicien II et techniciens III et proviennent du secteur de l'ex-Ville de Hull;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, il est nécessaire de faire autoriser toute dépense supérieure à 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense attribuée aux salaires de ces employés atteindra la limite de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la charge de travail, il est nécessaire de prolonger l'engagement temporaire de ces employés, et ce, du 1^{er} avril au 19 mai 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la prolongation temporaire de ces employés, techniciens, technicien II et techniciens III, et ce, du 1^{er} avril au 19 mai 2006.

De plus, ce comité autorise la prolongation temporaire d'un technicien (Maxim Guénette), et ce, du 1^{er} avril au 1^{er} octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-593

PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉES - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employées mentionnées ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employées aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Monique St-Laurent, secrétaire/soutien	13 février 2006	13 mai 2006	CE-2006-195 8 février 2006	3 mois
Louise Quinn-Danis, secrétaire	5 décembre 2005	5 mars 2006	CE-2005-1693 30 novembre 2005	3 mois
Mélanie Bernard, analyste en renseignements criminels	24 octobre 2005	24 avril 2006	CE-2005-1517 5 octobre 2005	6 mois
Catherine Richer, commis administratif	28 novembre 2005	28 mai 2006	CE-2005-1629 23 novembre 2005	6 mois

Adoptée

CE-2006-594

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2005-1657 - CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR SYLVAIN BARETTE, AGENT DE BÂTIMENT, CENTRE DE SERVICES D'AYLMER, SERVICE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Barette avait déposé une demande de congé sans solde pour la période du 14 octobre 2005 au 13 octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2005-1657 adoptée le 23 novembre 2005, a accepté cette demande;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Barette demande à ce que la période de son congé sans solde se termine le 5 mai 2006 au lieu du 13 octobre 2006 afin de réintégrer son poste d'agent de bâtiment au Centre de services d'Aylmer, Service d'urbanisme, le lundi 8 mai 2006, et ce, conformément à la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte que le congé sans solde de monsieur Sylvain Barette se termine le 5 mai 2006 et accepte qu'il réintègre son poste d'agent de bâtiment au Centre de services d'Aylmer, Service d'urbanisme, et ce, à compter du 8 mai 2006.

La résolution numéro CE-2005-1657 adoptée le 23 novembre 2005 est modifiée en conséquence.

Adoptée

CE-2006-595

RETRAITE ANTICIPÉE DE MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS SIGOUIN, INSPECTEUR, RESPONSABLE DES ENQUÊTES, SERVICE DE POLICE – 1^{er} AVRIL 2006

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Sigouin, inspecteur, responsable des enquêtes au Service de police, a confirmé qu'il prendra sa retraite anticipée le 1^{er} avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE cet employé a complété 34 ans et 11 mois de service à la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à verser à monsieur Jean-François Sigouin les sommes qui lui sont dues à la date de sa retraite anticipée prévue le 1^{er} avril 2006, et ce, conformément à la politique en vigueur.

De plus, ce comité accepte qu'une compensation soit versée à M. Sigouin, selon les conditions de l'entente ci-annexée et faisant partie intégrante de la présente résolution, advenant le cas où une revalorisation de la rente des participants actifs au régime de retraite de l'ex-Ville de Gatineau soit accordée aux employés cadres dans le processus d'harmonisation des régimes de retraite en cours.

Le directeur du Service des ressources humaines est autorisé à signer l'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire du service concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour offrir à M. Sigouin leurs plus sincères remerciements pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-596

DÉMISSION DE MADAME MARYSE FORTIN AU POSTE D'AGENT DE COMMUNICATION, SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QUE madame Maryse Fortin occupant le poste d'agent de communication au Service des communications a déposé sa démission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prend acte de la démission de madame Maryse Fortin au poste d'agent de communication au Service des communications, et ce, à compter du 11 avril 2006.

Le trésorier est autorisé à payer à madame Maryse Fortin les montants qui lui sont dus. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Les autorités municipales profitent de l'occasion pour remercier madame Maryse Fortin pour ses années de services à la Ville.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006.

Adoptée

CE-2006-597

RÈGLEMENT DE GRIEF - LIBÉRATIONS SYNDICALES - COLS BLEUS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-750 adoptée le 5 mai 2004, autorisait la Ville de Gatineau à déposer un grief concernant les libérations syndicales contre le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN;

CONSIDÉRANT QUE la Ville demandait réparation suite aux dommages subis;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenu de régler ce grief hors Cour;

CONSIDÉRANT les négociations entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente est intervenu suite aux négociations entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'entente met fin au grief déposé par la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le règlement intervenu et autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, la directrice générale adjointe ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer la lettre d'entente BLE-05-17 à intervenir entre la Ville et le Syndicat des cols bleus-CSN.

Adoptée

CE-2006-598*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE suite à la requête selon l'article 39 du Code du travail, les parties concernées ont statué que le poste de responsable de la logistique au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs, détenu par madame Lise Robitaille, est considéré comme un poste devant appartenir à l'unité de négociation du Syndicat des cols blancs de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat des cols blancs de Gatineau avait déposé un grief contestant le processus d'affichage et de dotation du poste cadre de responsable de la logistique le 29 juin 2005;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente est intervenu entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond au besoin du Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser les modifications suivantes :

- abolir le poste cadre de responsable de la logistique au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs;

- accepter que madame Lise Robitaille reprenne son statut d'employée cadre en surplus d'affectation « flottant » au Service des arts, de la culture et des lettres, Module de la culture et des loisirs.

Le trésorier est autorisé à faire les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

La date d'entrée en vigueur de ce changement de statut sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Robitaille sera celui de la classe 01, 5^e échelon de la politique salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la lettre d'entente faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72010-115 – Direction Arts, culture et lettres – Réguliers - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-599*

MODIFICATION À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE D'URBANISME, MODULE DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire a présenté un rapport justifiant une modification à la structure organisationnelle afin de garantir le maintien d'une bonne efficacité;

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur du Service d'urbanisme deviendra vacant à compter du 28 avril 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'année 2006 va nécessiter un examen de la prestation de services au sein de ce module avec la venue d'un remplaçant au poste de directeur du module;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste de coordonnateur à l'aménagement devra se traduire par la réduction d'un poste au sein du module à la suite de l'examen de prestation de services :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter la modification suivante à la structure organisationnelle du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire :

- créer le poste de chargé de projet – aménagement (poste col blanc).

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service d'urbanisme, Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61300-112 – Division planification – Réguliers – Cols blancs.

Le trésorier est autorisé à effectuer le virement budgétaire nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2006-600

MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION EMPLOYÉS NUMÉROS 103897 ET 103910

CONSIDÉRANT QUE suite à une plainte déposée, une enquête a été menée par des consultants externes;

CONSIDÉRANT QUE cette enquête a démontré que le comportement et l'attitude des employés numéros 103897 et 103910 étaient inacceptables;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'imposer une mesure disciplinaire;

CONSIDÉRANT QUE la mesure disciplinaire imposée à l'employé 103910 prend la forme d'une suspension de trois jours, soit 36 heures sans traitement, et ce, pour les journées des 30 avril, 1^{er} et 4 mai 2006 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la mesure disciplinaire imposée à l'employé 103897 prend la forme d'une suspension de trois jours, soit 36 heures sans traitement, et ce, pour les journées des 7, 8 et 11 mai 2006 inclusivement :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la mesure disciplinaire imposée aux employés numéros 103897 et 103910.

Adoptée

CE-2006-601*

RÈGLEMENT HORS COUR - LA CAPITALE, COMPAGNIE D'ASSURANCE GÉNÉRALE c. VILLE DE GATINEAU - PLUIES DILUVIENNES SURVENUES LE 26 JUIN 1998 - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - AURÈLE DESJARDINS ET YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QU'en date du 14 décembre 1998 la Capitale, compagnie d'assurance générale intentait une poursuite de 61 488,84 \$ contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leurs assurés suite aux pluies diluviennes du 26 juin 1998, soit les propriétés situées au :

66, rue Vincent Legris à Gatineau;

28, rue de la Mine à Gatineau;

112, rue de la Mine à Gatineau;

116, rue de la Mine à Gatineau;

252, des Fleurs à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'en date du 18 décembre 1998 la Capitale, compagnie d'assurance générale intentait une poursuite de 10 624,96 \$ contre la Ville de Gatineau pour des dommages qui auraient été occasionnés aux biens de leurs assurés pour la propriété située au 142, rue du Voilier à Gatineau suite aux pluies diluviennes du 26 juin 1998;

CONSIDÉRANT QUE le total des deux poursuites s'élevaient à 72 113,80 \$ plus intérêts et frais depuis 1998 à ce jour pour un montant total de 107 386,29 \$;

CONSIDÉRANT QUE la partie demanderesse accepterait de régler la première poursuite pour une somme de 21 000 \$ en capital, intérêt et frais et de régler la deuxième poursuite pour un désistement complet;

CONSIDÉRANT QUE les règlements sont faits sans aucune admission de responsabilité;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville d'accepter les présents règlements :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de régler la première poursuite pour une somme de 21 000 \$ en capital, intérêt et frais et de régler la deuxième poursuite pour un désistement complet.

Le Service des affaires juridiques ou son mandataire est autorisé à signer et à déposer tout document ou procédure nécessaire afin de finaliser les présents règlements.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds d'auto-assurance de l'ex-Ville de Gatineau la somme de 21 000 \$ afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
19111-991	21 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Gatineau dommages-intérêts

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-13330	21 000 \$		Affectation fonds d'auto-assurance // dommages-intérêts
19111-991		21 000 \$	Auto-assurance ex-Ville de Gatineau // dommages-intérêts

Un certificat du trésorier a été émis le 24 avril 2006

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

JOSEPH DE SYLVA
Vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif